



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU DOUBS DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
COMPTE-RENDU DE LA 3^{ÈME} RÉUNION À BESANÇON (SALLE DU ROSEMONT)
VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 À 18H30.

ORDRE DU JOUR

+ Approbation du compte-rendu de la réunion N° 2 du 15 avril 2022 au Rosemont.

+ Point sur le site du CD25.

+ Commission de discipline. Démission et nomination.

+ Bilan du Triplette Sénior Provençal 11&12 juin 2022 au Rosemont.

+ Bilan du Régional de Besançon du 2 juillet 2022.

+ Bilan de la Finale CRC-JP-BFC 17&18 septembre 2022 au Rosemont.

+ Organisation du CRC BFC - 22&23 octobre 2022 au Rosemont.

+ Commission Sportive :

1) *Organisation du tir de précision.*

2) *Pré-qualificatifs 2023 par District.*

3) *Préparation du calendrier Départemental et des Régionaux organisés par le CD 25 en 2023.*

+ Point sur l'arbitrage.

+ Point Financier (trésorerie, publicité, subvention, etc.).

+ Modèle de statuts pour les clubs.

+ Point sur les concours sauvages (*modifier le règlement intérieur et approbation à l'AG ?*).

+ AG du 26 novembre à Sochaux.

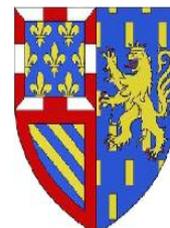
+ Point sur l'organisation de la finale de la coupe de France à Montbéliard 2023.

+ Point sur l'organisation des Championnats des Jeunes à Pontarlier 2024.

+ Questions diverses.

1) *Peut-on ajouter une équipe dans un championnat non qualificatif à la place d'une équipe absente.*

2) *Les clubs qui annulent leurs concours, sont-ils amendables ?*



La réunion a débuté à 18h30. Tous les membres sont présents sauf Christelle MARTELET et Didier LEBAIL excusés pour motifs personnels.

✚ **Approbation du compte-rendu de la réunion N° 2 du 15 avril 2022 au Rosemont.**

Le président revient sur 3 points abordés lors de cette réunion :

- **Contrôle alcoolémie.** Tous les tests ont été réalisés et notés sur des carnets à souches. Il convient de les enregistrer via les fichiers Ethylometrix et de les transmettre à la FFPJP. Chaque responsable de District assumera cette tâche. Tous les éthylotests seront rendus au Président, pour effectuer le contrôle annuel d'étalonnage.
- Bilan des personnes non licenciées au sein du Comité Départemental. **BOITEUX Roland** de la Pétanque de BATTANT est licencié, **LEBAIL Yohan** de la Boule VERCELLOISE n'a pas de licence. Michel BILLOD MOREL prendra contact avec cette personne pour s'assurer qu'elle n'a pas de rôle au sein du Comité Directeur du club de Vercel.
- **3 triplettes de boules** ont été offertes par **Décathlon**. Au moins une triplette (en fonction de la formule choisie pour cette tombola) fera partie des lots pour la tombola de notre AG à Sochaux.

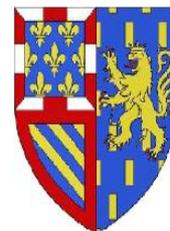
Le Comité approuve à l'unanimité le compte-rendu de la deuxième réunion en date du 15 avril 2022 à Besançon, salle VIP du Rosemont.

✚ **Point sur le site du CD25.**

Michel BILLOD MOREL fait le point sur l'indisponibilité de notre site. La semaine dernière, Michel a participé à une réunion avec le nouveau partenaire. Il s'avère que le logiciel de QUOMODO (ancien prestataire) est obsolète, non évolutif. Il convient de tout reprendre. Ce surplus de travail a un coût et pourrait être estimé à **3000€**, si notre souhait était de rester sur cette version. Michel doit tout reconfigurer, ce qui représente un travail considérable.

La semaine prochaine, une visioconférence avec le nouveau prestataire pour refaire le site en **WORDPRESS** (logiciel de création de site Web) et les CD concernés sera organisée. Michel communiquera aux clubs les avancées de ces travaux.

Il espère intégrer l'essentiel des informations (concours, licenciés, CR, etc.) **d'ici 1 mois**. Michel espère que le site sera totalement opérationnel en **début d'année**.



✚ Commission de discipline. Démission et nomination.

L'ancien Président de la Commission de Discipline n'avait pas la disponibilité nécessaire. Il ne répondait pas aux diverses sollicitations du Président du CD 25. De ce fait, le dossier de Julien BOULANGER n'a pas été instruit. Il a été abandonné, car les **délais n'ont pas été respectés**.

Le Président a envoyé un courrier en recommandé à Jean-Philippe BLAUDET pour lui **demander de démissionner**. N'ayant pas de réponse, le Président avec l'aval du Comité a validé sa démission.

Jean-Pierre MARENGHI a proposé aux membres du Comité **d'élire Didier VIDAL** ; Président de la Commission de Discipline. Didier a été **élu à l'unanimité**.

Il n'a guère eu le temps de cogiter, car il a **instruit 2 dossiers** :

- **POURRAT Yohan**. Verdict : 6 mois ferme, 6 mois avec sursis et 60€ d'amende.
- **HOANG VAY**. Verdict 6 ans ferme et 500€ d'amende.

✚ Bilan du Triplette Sénior Provençal 11&12 juin 2022 au Rosemont.

Ces 2 journées se sont déroulées de façon remarquable, à l'exception de la réservation des repas. Tant le samedi que le dimanche, plusieurs repas n'ont pas été consommés. Le problème vient d'une part de la réservation des équipes et d'autre part du déroulement de la journée. Une équipe éliminée ne reste pas forcément sur place pour déjeuner. **A l'exception du CD 25 et du CD 58, les autres CD ne paient pas les repas du dimanche**. Donc, cela n'incite pas les équipes à rester. Ce problème sera abordé lors de la réunion du Comité Régional BFC.

Malgré ces quelques pertes, le bilan financier fait apparaître un **excédent de 1008.71€**.

✚ Bilan du Régional de Besançon du 2 juillet 2022.

Le bilan financier fait apparaître un **excédent de 954.45€**. Le système d'inscription et de réservation des repas (50 réservations) doit **être amélioré**.

Pour l'année prochaine, ce Régional (samedi 1^{er} juillet) sera préparé dès la fin de cette année :

- Affiche éditée en janvier.
- Mise en place sur le site au 1^{er} trimestre avec un système de réservation améliorée.
- Recherche de sponsors.
- Animations proposées par Géant du Foot à développer.
- Trouver une formule de repas. Traiteur ou barbecue.
- Réservation des installations, du matériel et de la tribune (non fournie cette année). Michel JACQUOT fera ces demandes dès la semaine prochaine.



En cette période de début de vacances, le manque de bénévoles est indéniable. Il est demandé aux membres du CD de réserver cette date dans la mesure du possible. Naturellement les licenciés des clubs du CD 25 sont accueillis à bras ouverts.

✚ **Bilan de la Finale CRC-JP-BFC 17&18 septembre 2022 au Rosemont.**

Ces deux journées ont été un réel succès. Les six clubs présents ont remercié le Comité pour l'organisation. Les parties se sont déroulées sur le terrain de foot stabilisé. **Ces installations ont fait l'unanimité de la part des équipes.**

Pour les différents Championnats de Jeu Provençal, ces installations seront privilégiées. Les **clubs de Besançon** sont invités à réfléchir **pour organiser ces compétitions sur ces terrains.**

Le bilan financier sera communiqué plus tard lorsque Chantal l'aura fait.

✚ **Organisation du CRC BFC - 22&23 octobre 2022 au Rosemont.**

Le Comité organise les journées du CRC BFC dans le boulodrome du Rosemont. Des repas seront servis dans la salle VIP du Rosemont. Le bureau est sollicité pour choisir le traiteur et le menu pour le repas de dimanche midi. Le menu N° 1 du restaurant « Au Doubs Bonheur » est retenu.

Michel JACQUOT adressera la fiche de préparation de cette manifestation à tous les membres du CD pour volontariat.

✚ **Commission Sportive :**

Une réunion de la commission sportive a eu lieu le 19 septembre en visioconférence et différents sujets ont été abordés et proposés au Comité Directeur.

1) Organisation du tir de précision.

Chantal propose cette formule qui a été acceptée par la commission sportive.

Le championnat départemental est qualificatif pour le championnat régional, **seul** qualificatif pour **le championnat de France** qui aura lieu à Flamanville le vendredi 7 juillet 2023 entre le CDF triplète vétérans et le CDF triplète promotion.

Au vu de la lourdeur d'organisation du dernier championnat de tir de précision organisé dans le Doubs (2020) et afin de permettre la participation d'un plus grand nombre de joueurs (joueuses) et éviter la sélection dans les clubs, voici une proposition d'organisation pour 2023. **Pour information, la FFPJP n'impose aucune organisation ; une sélection dans les clubs en 2022 est même autorisée.**

Les championnats seniors masculins et féminins se **dérouleraient en 2 étapes :**



- Pré-qualificatif par district sur une journée à une même date dans les 3 districts
- Championnat départemental sur une journée à 32 joueurs pour les seniors masculins et 16 joueuses pour les féminines.

Le **championnat junior** se déroulerait sur une **seule journée** en même temps que le qualificatif départemental senior.

Les joueurs devront **s'inscrire au préalable** afin d'établir un ordre de passage.

Pré-qualificatif :

Dans chaque district, un club possédant un boulodrome accepte d'organiser le pré-qualificatif. Le matériel sera prêté par le Comité (matériel pour 2 tapis de tir). Au moins un **membre du Comité sera obligatoirement présent** pour assurer avec les organisateurs le bon déroulement de l'épreuve.

Dans chaque district, chaque joueur effectue les ateliers prévus dans le règlement du tir de précision (20 boules tirées). A l'issue de la journée, un classement est établi.

Le nombre de joueurs (joueuses) qualifiés (es) par District pour le championnat départemental sera calculé au prorata du nombre d'inscrits pour atteindre 32 joueurs et 16 joueuses.

En cas d'égalité parfaite entre le dernier joueur qualifié (voir règlement tir de précision), les joueurs (joueuses) seront toutes qualifiés(es) pour le championnat départemental.

Qualificatif départemental :

Il se fera dans un des **districts sur une journée** en respectant la rotation habituelle des championnats.

A raison de 4 joueurs par tapis par 1h, de 4 tapis pour les masculins et 2 tapis pour les féminines, le tour de qualification sera fait en 2h et le tour de repêchage pourrait se faire avant la pause.

Le matin : les 2 tours de qualification masculin et féminin :

Masculin :

Tour de qualification : les 32 joueurs (ou plus) tirent → Classement : les 4 premiers sont qualifiés pour les ¼ de finale, les 12 suivants (ou plus si égalité avec le 12^{ème}) participent au tour de repêchage.

Tour de repêchage, 12 joueurs (ou plus) tirent → Classement : les 4 premiers sont qualifiés pour les ¼ de finale.

Féminin :

Tour de qualification : les 16 joueuses (ou plus) tirent → Classement : les 2 premières sont qualifiées pour les ½ finale, les 8 suivantes (ou plus si égalité avec la 8^{ème}) participent au tour de repêchage.

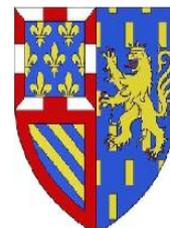
Tour de repêchage, 8 joueuses (ou plus) tirent → Classement : les 2 premières sont qualifiées pour les ½ finale.

L'après-midi :

14h : ¼ finale masculin (4 tapis), ½ finale féminin (2 tapis)

15h : ½ finale masculin (2 tapis), finale féminin (1 tapis),

Tours de qualifications juniors (3 tapis)



16h : finale masculin (1 tapis), *tour de repêchage juniors (selon nombre d'inscrits)*.
16h30 : *½ finale junior*
17h : *finale junior*

On peut aussi décaler les parties finales seniors et commencer les juniors à 14h.

Ce projet est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité.

2) Pré-qualificatif 2023 par District.

L'idée d'organiser les **pré-qualificatifs par district est abandonnée.**

Une réflexion a été proposée lors d'une réunion de la commission sportive pour jouer les championnats sur 1,5 jours au lieu de 1 ou 2 jours. Ceci afin d'avoir une meilleure participation à ces championnats, d'éviter les frais de restauration du samedi midi, sachant que de nombreuses équipes étaient qualifiées en milieu d'après-midi. Cette proposition a été acceptée par le Comité Directeur.

A partir de 2023, les **championnats de pétanque** se dérouleront sur **1 jour ½**, sauf le championnat tête à tête féminin qui reste sur 1 journée. Le mode opératoire sera le suivant :

- **Samedi 14h00** : Poules + 2 tours après les poules.
- **Dimanche** : Reprise à 9h00. 1/8 et 1/4 de finale avant la pause. Repas à 12h00.

Le jury reste maître des horaires qu'il peut modifier selon les conditions météo et l'avancement du championnat.

Le cahier des charges des championnats départementaux du CD 25 sera modifié en conséquence.

Concernant l'arbitrage, le forfait était de 100€ pour 2 jours. Il restera à **100€ pour 1 journée ½**.

Si on appliquait le barème réglementaire, le coût serait de **110€**. Journée = 70€ et ½ journée = 40€.

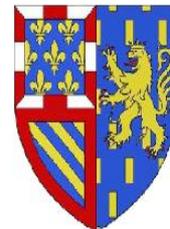
3) Préparation du calendrier Départemental et des Régionaux organisés par le CD 25 en 2023.

Chantal propose un projet de calendrier. L'élaboration de ce calendrier est très difficile, surtout en début d'année. La Lyonnaise a réservé le boulodrome les deux derniers week-ends de janvier, un en février et 3 week-ends sur 4 en mars.

Les conditions climatiques (exemple de Vercel cette année) ne facilite pas la pratique de la pétanque dans le **Haut-Doubs**. De ce fait, il a été décidé que tous les **championnats joués avant le 15 avril** seraient **attribués aux districts de Besançon ou de Montbéliard**. Le turnover entre district est maintenu, à l'exception de cette période.

Ce calendrier sera présenté et complété lors des 3 réunions de district prévues :

- Vendredi 28 octobre après-midi à ETUPES – Boulodrome de la Charme.
- Samedi 29 octobre matin à VALDAHON – rue de la piscine – Terrain de foot.
- Samedi 29 octobre après-midi à BESANCON – PFC – Les Planches.



✚ Point sur l'arbitrage.

Michel Thomas fait un bilan de l'arbitrage au cours de cette année. Il constate que le **niveau** de l'arbitrage **n'a pas été exceptionnel** en 2022. Il émet l'idée de désigner des arbitres hors de leur district. Naturellement, cette décision aura un coût supplémentaire pour les clubs (indemnités de déplacements).

Il a constaté que les tenues des joueurs n'étaient pas toujours réglementaires (débardeurs par exemple). Les arbitres feront **appliquer le règlement**. Il est souhaitable que les **membres du jury aillent dans ce sens**.

Michel établira un budget prévisionnel avant la fin de l'année en relation avec la trésorière. Il précise qu'il sera nécessaire d'acheter **8 vestes, 9 polos et d'équiper 2 nouveaux arbitres** qui ont brillamment réussi leur examen mi-septembre.

✚ Point Financier (trésorerie, publicité, subvention, etc.).

Trésorerie :

Chantal précise que le **budget** de cette année sera en **déficit**. Les raisons principales :

- Augmentation du budget jeunes (nationaux jeunes, achat pour écoles de pétanque).
- Départ anticipé aux championnats de France plus important.
- Récompense des joueurs champions de France de Triplette Vétérans.
- Achat d'un percolateur, ordinateur, éthylotests, etc.

Le prix des licences n'a pas évolué depuis quelques années au sein du CD 25. En 2021, l'augmentation de **2€ de la Fédération a été pris en charge par le CD 25** et n'a pas été répercutée sur les clubs. En période de COVID, le Comité a octroyé aux clubs une réduction conséquente du prix des licences. Le **Comité Régional augmentera de 1€** le prix des licences pour 2023 en raison, entre autres, de l'embauche d'un CTFR (Conseiller Technique Régional).

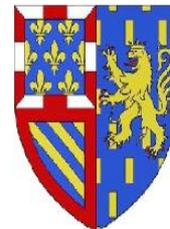
En conséquence, le Comité proposera certainement à l'Assemblée Générale **d'augmenter de 3€ le prix de la licence en 2023 pour passer de 27€ à 30€**

Publicité :

Deux annonceurs n'ont toujours pas réglé leur facture (publicité du calendrier papier). Une relance sera faite.

Subvention :

Le Président et la Trésorière travaille sur le budget de la finale de la Coupe de France à l'Axone de Montbéliard en mars 2023. A ce jour, ce **budget est de l'ordre de 300 000€**. Des **demandes de subvention** ont été envoyées à :



- Conseil Départemental du Doubs 30 000€.
- Conseil Régional 40 000€.
- Ville de Montbéliard 5000€.
- PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) 30 000€.

Ce qui représente **105 000€ en attente de réponse.**

Divers :

19 jeux de boules ont été commandés pour les 3 écoles de pétanque (Beure – PFC – Pontarlier). Ils seront répartis entre ces écoles au prorata du nombre de jeunes. Ces jeux resteront dans les clubs. Des accessoires sont également en commande pour les écoles (kit d'entraînement, cercles, mètres, cerceaux, etc..).

✚ Modèle de statuts pour les clubs.

Les clubs du CD 25 n'ont pas tous les mêmes modèles de statuts. Un modèle de statuts types existe. Pour les clubs intéressés, un **modèle type** est proposé en **pièce jointe**.

✚ Point sur les concours sauvages (modifier le règlement intérieur et approbation à l'AG ?).

Plusieurs Présidents de clubs se sont manifestés auprès du Président du CD 25, concernant des **licenciés du CD 25 participants aux concours sauvages**. Pire encore, certains dirigeants tiennent les tables de ces manifestations. Ces comportements se font au détriment des clubs organisant des concours officiels le **même jour dans le même district**.

Le **code de discipline de la Fédération** – Code et sanctions – applicable au 1^{er} janvier 2021 stipule :

- **Article 22.** Cas particuliers : La participation du licencié FFPJP à, une compétition n'ayant pas reçu l'agrément du comité départemental concerné, dûment constatée par tous moyens, entrainera sa comparution devant la commission de discipline compétente.
- **Article 24** - Dans classification des sanctions, cette **infraction** relève de la **catégorie 3** :
 - **Fautes** : Participation, avec pour partenaire un joueur étant sous le coup d'une suspension de licence, ou à **une compétition n'ayant pas reçu l'agrément du comité départemental concerné**.
 - **Sanctions** : Suspension ferme d'un an + 60€ d'amende.

Naturellement, ces articles ne s'appliquent qu'aux concours sauvages, se déroulant le même jour qu'un concours officiel et dans le même district.



Le comité décide d'inscrire ce chapitre dans le règlement intérieur du CD 25. Il sera mis à l'**approbation des clubs, lors de notre AG 2022** à Sochaux.

AG du 26 novembre à Sochaux.

Pour préparer l'assemblée générale du samedi 26 novembre à Sochaux, le secrétaire présente :

- Le projet d'ordre du jour.
- Le modèle de convocation.
- Le nombre de voix par club.
- L'appel à candidat (1).

Une tombola sera organisée le jour de notre AG. Valérie NICOLET est responsable de la préparation de cette tombola.

Le bureau approuve. Fin octobre une réunion préparatoire réunira les principaux protagonistes.

Point sur l'organisation de la finale de la coupe de France à Montbéliard 2023.

La préparation de cette manifestation nécessite un travail quotidien. Comme évoqué dans (Point Financier), ce budget d'environ 300 000€ nécessite des demandes de subventions à hauteur de 105 000€.

Toute la partie administrative se déroule correctement, même si les réponses des collectivités prennent un peu de temps. Pour la partie technique, le montage, démontage des terrains s'évaluent à environ 50 000€. Des appels d'offres ont été lancés et sont en attente de réponses.

Point sur l'organisation des Championnats des Jeunes à Pontarlier 2024.

Jean-Pierre MARENGHI est en contact permanent avec les services de la ville de Pontarlier. Des rendez-vous avec le syndicat d'initiative et le cadastre de la ville sont en cours.

Jean-Pierre MARENGHI fait appel à Janick FRACHEBOIS concernant la simulation de traçage des terrains à partir de plans fournis par la municipalité.

Questions diverses.

1) Peut-on ajouter une équipe dans un championnat non qualificatif à la place d'une équipe absente.



La réponse est : **NON**. En 2022, lors d'un championnat une exception a été autorisée avec l'accord du jury de cette compétition du fait de la non disponibilité du site n'ayant pas permis au joueur de vérifier son inscription. **A compter de 2023, aucune exception ne sera tolérée.**

2) Les clubs qui annulent leurs concours, sont-ils amendables ?

La réponse est : **OUI**. Le club est passible d'une amende de **50€ conformément à l'article 8b)** de notre règlement intérieur.

L'ensemble de l'ordre du jour étant traité, le Président met fin à la réunion à 21h55mn.

**Le Secrétaire du Comité Départemental
Michel JACQUOT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

**Le Président du Comité Départemental
Jean-Pierre MARENGHI**

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent, stylized initial 'J' followed by several strokes.